Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260915-N10BC290926-DE

Décision du bureau communautaire
N°10-BC150926

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Lydia DESMARES, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Claude-Albert LE BRIS, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Jean-Yves QUENTEL, Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Lorène BERRONE, Laurence MARIVAIN et Olivier CONSTANT, membres.
Absent excusé : Roger BERNON, membre.

Fonds de concours – Restauration du patrimoine
Réfection enduit de la Chapelle Saint-Yves à Bréhan

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique, tourisme, agriculture et enseignement supérieur » réunie le 3 septembre 2026,

Dans le cadre du dispositif d'aide communautaire pour la restauration du patrimoine, validé par délibération n°07-CC03.12.24 du 3 décembre 2024, la commune de Bréhan sollicite un fonds de concours pour la restauration du patrimoine.

Les travaux portent sur le pignon ouest de la chapelle. L'enduit est fortement dégradé et nécessite d'être repris.

Dépenses		Recettes	
Travaux	9 110€	Département du Morbihan	2 277,50 €
		Reste à charge	6 832,50 €
Total	***9 110€***	***Total***	***9 110 €***
		Fonds de concours de Pontivy Communauté (50% du reste à charge)	***3 416,25€***
		Participation finale de la commune	3 416,25€

Le montant prévisionnel des travaux est de 9 110 € HT. Le département apporte une aide à hauteur de 2 277,50 €. Le reste à charge de la commune est de 6 832,50 €. Le fonds de concours sollicité auprès de Pontivy Communauté est donc de 3 416,25 € (50 % du restant à charge).

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder, au titre de l'aide à la restauration du patrimoine, un fond de concours prévisionnel à la commune de Bréhan, d'un montant de 3 416,25 € maximum pour la chapelle Saint-Yves ;**
  (Enveloppe 2025-2028 dans la limite de 150 000 € sur 4 ans. Etant précisé que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours reçu, et dans la limite du plafonnement des subventions publiques à 80% du montant d'investissement. Dans le cas contraire, le fonds de concours est réduit afin de répondre à ces conditions)
- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT